

# Règlement Intérieur du Bureau des Élèves de l'École Normale Supérieure de Lyon

Les Prez Zicbis

## Charte du club Zicbis — Son et Lumière

Cette charte est une annexe au Règlement Intérieur du Bureau des Élèves de l'École Normale Supérieure de Lyon. Elle précise le fonctionnement du club Zicbis — Son et Lumière.

### Rôles et missions du club

- Le club s'occupe de l'entretien et de la gestion de la Salle Zicbis ainsi que du matériel son et lumière de la salle Festive et du BDE ENSL.

### Membres du Club

- Le club est constitué des Président·es Zicbis et de Grode. Leur rôle est d'assurer collégalement la gestion du club et l'accomplissement de ses missions.
- Les Président·es Zicbis sont nécessairement adhérent·es au BDE ENSL.
- Les Président·es Zicbis sont nommé·es par la génération de Président·es Zicbis précédente. Iels ne peuvent prendre leurs fonctions qu'après avoir été formé·es à l'utilisation et à l'entretien de l'ensemble du matériel sous la responsabilité du club. Le moment de la passation est décidé par la génération précédente de Président·es Zicbis. Chaque nouveleau Président·e doit être validé·e par le bureau du BDE ENSL.
- Grode est le rôle attribué à Godefroy Vannoye.
- Au moins un des membres de l'équipe de gestion doit être dans le bureau du BDE ENSL afin d'assurer la liaison entre les deux.
- (*Point temporaire visant à être modifié lorsque les nouvelles conditions d'utilisations de la salle Festive seront établies clairement*) Chaque année, au moins trois nouveleaux Président·es Zicbis doivent suivre une formation sur le fonctionnement de la salle Festive, et deviennent Régisseur·ses de la salle Festive. Tout évènement ayant lieu en Festive utilisant le matériel son ou lumière nécessite la présence d'un·e Régisseur·se.

## Conditions d'accès aux locaux

### Salle Zicbis

- Selon les points évoqués dans le règlement intérieur du BDE ENSL, tout le monde peut accéder à la Salle Zicbis. En revanche, seul·es les adhérent·es du BDE ENSL peuvent en récupérer les clefs.
- Pour avoir le droit de récupérer les clefs de la Salle Zicbis, un·e utilisateur·ice doit donner un chèque de caution de 75€ à l'ordre du BDE à l'un·e des Président·es Zicbis, renouvelé tous les ans.
- Seule une personne affiliée à l'ENS de Lyon peut retirer les clefs de la salle Zicbis auprès de l'accueil du site Monod. En effet, les clefs ne sont données qu'en échange d'un badge de l'ENS de Lyon, ou d'une pièce d'identité si le badge est perdu.
- Les clefs ne peuvent être passées de main en main entre deux créneaux.
- Pour accéder à la Salle Zicbis, il faut réserver un créneau d'au plus 2h consécutives (sauf exceptions, laissées à l'appréciation des Président·es Zicbis) sur le framagenda Zicbis<sup>1</sup>.
- L'horaire de fin de créneau sur l'agenda correspond à l'horaire auquel les clefs sont rendues à l'accueil du site Monod. Aucun retard ne sera toléré.
- Aucun bruit ne devra être fait dans la salle avant 8h et après 22h. Les réservations sont donc impossibles sur ces créneaux.

### Autres locaux

- Toutes les Président·es Zicbis ont accès au local Thék et peuvent emprunter les clefs de la salle Festive.

## Fonctionnement du Club

- Les Président·es Zicbis s'arrangent entre elleux pour effectuer leur travail.

## Services proposés par le Club

- Les autres associations de l'ENS de Lyon peuvent demander au club de sonoriser/illuminer un de leurs événements à condition qu'elles préviennent le club 2 semaines à l'avance, dans la mesure du possible. De telles demandes doivent être envoyées à bde . sono@... L'acceptation de la mission est alors laissée à l'appréciation des Président·es Zicbis.
- Le club Zicbis — Son et Lumières peut effectuer des missions rémunérées ou non à l'extérieur de l'ENS en accord avec le BDE ENSL.
- Les adhérent·es du BDE ENSL peuvent demander à emprunter le matériel du club en envoyant un mail au moins 2 semaines avant l'emprunt (sauf exceptions, laissées à l'appréciation des Président·es Zicbis), en échange d'un chèque de caution d'une valeur égale à la valeur d'achat du matériel emprunté. Le club se réserve le droit de refuser l'emprunt.

---

1. <https://framagenda.org>, les codes d'accès sont donnés lors de l'ajout à la liste

## Attitudes des utilisateur·ices au sein de la Salle Zicbis

Le règlement de la salle Zicbis est envoyé dans le message d'accueil de la liste de diffusion `bde.zicbis@...`, et est donné en annexe A

### Contacts

- Toutes les utilisateur·ices de la Salle Zicbis sont ajoutée·es à la liste `bde.zicbis@...`, et reçoivent le règlement de la salle dans le message d'accueil.
- Le club administre un serveur Discord public, à destination de toutes les musicien·nes de l'ENS de Lyon.
- Les Président·es Zicbis peuvent être contacté·es via `bde.sono@...`

## Annexe A. Règlement de la salle Zicbis

Les règles d'utilisation de la Zicbis :

1. La clef du local de répétition peut être obtenue à l'accueil du site Monod. Pour pouvoir l'obtenir il faut avoir au préalable déposé un chèque de caution (75€) à l'ordre de AEENSL auprès des prez Zicbis, ainsi qu'être adhérent·e au BDE.
2. La personne qui inscrit son nom sur le registre des clefs est responsable de TOUT ce qui pourrait arriver durant la période où iel a pris la clef. Ceci inclut le fait de passer la clef aux personnes qui utilisent le local directement après vous. Passez plutôt à l'accueil pour faire changer le nom de la personne responsable de la clef.
3. Le local est un espace NON-FUMEUR... comme toute l'école. Pas de mégots, pas de cigarettes écrasées...
4. La salle doit être tenue correctement. Pas de papiers ou autre déchets par terre. Le matériel doit être rangé après chaque utilisation. Si vous trouvez le local non rangé vous êtes priés de le ranger proprement après votre répétition et de NOTIFIER immédiatement les prez Zicbis.
5. Les câbles sont rangés au fond de la salle, à côté de l'enceinte ou près de la table. S'il vous en manque, faites le savoir et nous arrangerons cela. Les câbles doivent être rangés après CHAQUE répétition.
6. S'il vous manque du matériel, si vous constatez une disparition de quelque chose ou encore du matériel cassé, contactez immédiatement un·e des prez Zicbis. Nous vous trouverons le matériel nécessaire (ou du moins ferons tout ce qui est en notre pouvoir allant dans ce sens).
7. En cas de manquement au règlement (local non-rangé, déchets laissés derrière vous...), une corvée de ménage pourra vous être imposée par les prez Zicbis. Si vous sentez que ce n'est pas de votre faute...tant pis, vous êtes responsable (comme indiqué au 2. du présent règlement). Si toutefois d'autres personnes souhaitent vous aider il n'y a aucun problème.
8. Si vous endommagez ou cassez du matériel, informez-en les prez Zicbis, qui établiront avec vous les modalités de remplacement ou réparations. Si vous refusez de payer, votre chèque de caution sera encaissé, et l'accès à la salle vous sera interdit.

9. En cas de manquements répétés au règlement ou de manquement grave (vol, matériel cassé volontairement...), l'accès à la salle pourra vous être interdit DÉFINITIVEMENT (même si un autre membre de votre groupe a l'accès à la salle).